



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE (PERMIS OU CERTIFICAT)

Le projet suivant est soumis à enquête publique :

- Adresse du bien : Rue de la Victoire 63
- Identité du demandeur : Monsieur Olivier Robillard
- Demande de : permis d'urbanisme PU2026-115: modifier l'utilisation de l'équipement d'intérêt collectif du rez-de-chaussée de social à cabinet médical, le nombre et la répartition des logements, les aménagements intérieurs avec travaux structurels, le volume et la façade, aménager trois terrasses et placer une enseigne lumineuse

Nature de l'activité principale : logement + équipement d'intérêt collectif (cabinet médical)

Zone : PRAS : zone d'habitation

- ☒ en zone d'intérêt culturel, historique, esthétique ou d'embellissement
- ☐ en liseré de noyau commercial
- ☐ en point de variation de mixité
- ☐ le long d'un espace structurant

PAD / PPAS : /

RCU : Règlement communal sur les Bâtisses

Zone de protection : Biens classés sis RUE DE PARME 69 (Maison Pelgrims) et RUE DE PARME (Parc Pierre Paulus de Parme)

Motifs principaux de l'enquête :

- application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
- application de la prescription particulière 2.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
- application de l'art. 126§11 du CoBAT (dérogation au volume, à l'implantation ou à l'esthétique des constructions)
- dérogation à l'art.4 du titre I du RRU (profondeur de la construction)
- dérogation à l'art.6 du titre I du RRU (toiture - hauteur)

L'enquête publique se déroule à partir du 31/08/2026 et jusqu'au 14/09/2026 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique le dossier est consultable en ligne :

openpermits.brussels/fr/enquetes_publicques

Le dossier est également consultable, exclusivement sur rendez-vous pris par téléphone au 02/536.17.59, au plus tard la veille avant 16h à l'administration communale, dans les limites des disponibilités ; des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus également et exclusivement sur rendez-vous,

- Les lundis, mardis, mercredis, et vendredis entre 8h30 et 11h et le jeudi entre 15h et 20h

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus, soit :

- Via la plateforme openpermits.brussels/fr/enquetes_publicques
- Par courriel : urbanisme@stgilles.brussels
- Par courrier, à l'adresse postale : Administration communale de Saint-Gilles – Service Urbanisme – Place Maurice Van Meenen, 39, 1060 Bruxelles
- Oralement, sur rendez-vous à prendre au 02/536.17.59 avec un agent chargé de la retranscription

Toute personne souhaitant être entendue par la commission de concertation devra le formuler expressément dans ses observations ou réclamations.

La commission de concertation se tiendra le mardi 22 septembre 2026 entre 8h et 19h.

Le lieu sera précisé dans la convocation.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation figure sur le site internet de la commune ou est disponible, sur demande, au service communal de l'urbanisme 7 jours avant la séance de la commission.

Fait à Saint-Gilles le 17/08/2026

Par le Collège,

Le Secrétaire communal ff.,

Stéphanie BOSMANS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevine déléguée,

Catherine MORENVILLE,
Echevine de l'Urbanisme.